

Intitulé	Autorité responsable de la certification	Domaine d'activité	Conditions d'inscription à la certification	Liens avec d'autres certifications : équivalences totales ou partielles	Positionnement Convention Collective ou accord relatifs aux emplois et aux rémunérations
Titre professionnel Assistant de vie aux familles (niveau V)	Emploi (DGEFP) <i>(CPC transport, commerce et services)</i>	Organismes d'aides à domicile ou de maintien à domicile <i>(code 3217)</i>	Après un parcours de formation continue En contrat de professionnalisation Par la voie de la VAE	Les possesseurs du titre professionnel se voient reconnaître quatre ou six modules du DEAVS (M2 + M3 + M4 + M5 + M6 + M8), des équivalences partielles du CAP Assistant Technique en milieu familial et collectif (EP1), du BEP carrières sanitaires et sociales (EP1), de la mention complémentaire "Aide à domicile" (U1 + U2), du CAP Petite enfance (EP1 + EP3), du BEPA services aux personnes (MP3), Dispenses d'unités de formation (1 + 4 + 5) pour la préparation du DP Aide-soignant Equivalence partielle au DE Aide Médico Psychologique	Classification B1 "Employé à domicile3 (accord du 22 Mars 2002 relatif aux emplois et rémunérations)
CAP Petite enfance (niveau V)	Education nationale <i>(CPC n°20)</i>	Travail social <i>(code 332)</i>	En contrat d'apprentissage Après un parcours de formation continue En contrat de professionnalisation Par candidature individuelle Par la voie de la VAE	Dispenses d'unités : . Prise en charge de l'enfant à domicile (U1) pour les titulaires : Mention Complémentaire Aide à Domicile, DEAVS, TP Assistant de vie. Validation de la formation obligatoire des Assistants Maternels par l'Unité 1 . Prise en charge de l'enfant en structures collectives : DP aide soignant, DP auxiliaire de puériculture . Techniques de service à l'usager (U3) : , CAP assistant technique en milieu familial et collectif, CAP employé technique de collectivités, MC AD, DEAVS, BEPA option services aux personnes, CAPA services en milieu rural, spécialité employé familial, titre d'employé familial polyvalent. - Equivalence partielle du CAP Petite enfance au DE Aide Médico-psychologique. Mention complémentaire Aide à domicile.	Classification B1 " Employé à domicile" (accord du 29 mars 2002 relatif aux emplois et rémunérations)
CAP Assistant technique en milieu familial et collectif (niveau V - 1ère session 2007)	Education nationale <i>(CPC n°20)</i>	Spécialités plurivalentes des services aux personnes <i>(code 330)</i>	En contrat d'apprentissage Après un parcours de formation continue En contrat de professionnalisation Par candidature individuelle Par la voie de la VAE	Les titulaires peuvent accéder en formation Mention complémentaire Aide à domicile. Dispense des pré-requis pour accéder à la formation DEAVS.	Classification B1 " Employé à domicile" (accord du 29 mars 2002)
BEP Carrières sanitaires et sociales (niveau V)	Education nationale <i>(CPC n°20)</i>	Spécialités plurivalentes des services aux personnes <i>(code 330)</i>	En contrat d'apprentissage Après un parcours de formation continue En contrat de professionnalisation Par candidature individuelle Par la voie de la VAE	Dispense partielle pour le CAP Petite enfance et la MC AD Equivalence partielle au DE AMP Accès à la formation DEAVS : les titulaires sont dispensés de la vérification des pré-requis (écrits).	Classification B1 " Employé à domicile" (accord du 29 mars 2002)

Intitulé	Autorité responsable de la certification	Domaine d'activité	Conditions d'inscription à la certification	Liens avec d'autres certifications : équivalences totales ou partielles	Positionnement Convention Collective ou accord relatifs aux emplois et aux rémunérations
CQP Garde d'enfants à domicile	Institut FEPEM de l'emploi familial	Spécialités plurivalentes des services aux personnes (code 330t réalisation du service)	Après un parcours de formation continue Par la voie de la VAE		Ce CQP correspond au cadre d'emploi niveau 3 référencé par la convention collective nationale des salariés du particulier employeur
CQP Assistant de vie	Institut FEPEM de l'emploi familial		Après un parcours de formation continue Par la voie de la VAE		Ce CQP correspond au cadre d'emploi niveau 3 référencé par la convention collective nationale des salariés du particulier employeur
Titre employé familial polyvalent (titre homologué niveau V)	Institut FEPEM de l'emploi familial	Spécialités plurivalentes des services aux personnes (code 330t réalisation du service)	Après un parcours de formation continue Par la voie de la VAE	Equivalence partielle de la Mention complémentaire Aide à Domicile (UF1) et du DEAVS (UF3)	Ce titre correspond au cadre d'emploi niveau 2 référencé par la convention collective nationale des salariés du particulier employeur. Classification B1 "Employé à domicile" (accord du 29 mars 2002 relatif aux emplois et rémunérations)
BEP Carrières sanitaires et sociales (niveau V)	Education nationale (CPC n°20)	Spécialités plurivalentes des services aux personnes (code 330)	En contrat d'apprentissage Après un parcours de formation continue En contrat de professionnalisation Par candidature individuelle Par la voie de la VAE	Dispense partielle pour le CAP Petite enfance et la Mention Complémentaire Aide à domicile Equivalence partielle au DE Aide médico-psychologique Equivalence partielle au Titre Professionnel "Assistant de vie aux familles" Accès à la formation DEAVS : les titulaires sont dispensés de la vérification des pré-requis (écrits).	Classification B1 "Employé à domicile" (accord du 29 mars 2002 relatif aux emplois et rémunérations)
BEPA option Services, spécialité Service aux personnes (niveau V)	Agriculture (CPC du ministère chargé de l'agriculture)	Spécialités plurivalentes des services aux personnes (code 330)	En contrat d'apprentissage Après un parcours de formation continue En contrat de professionnalisation Par candidature individuelle Par la voie de la VAE	Allègement de formation à certains domaines de formation préparant au DE Aide médico-psychologique : DF 1-2-3-6 DF 1 = connaissance de la personne DF 2 = accompagnement éducatif et aide individualisée aux personnes dans les actes de la vie quotidienne DF 3 = animation de la vie sociale et relationnelle DF 6 = communication professionnelle et vie institutionnelle Equivalence partielle au DE AMP	Classification B1 "Employé à domicile" (accord du 29 mars 2002 relatif aux emplois et rémunérations)

Intitulé	Autorité responsable de la certification	Domaine d'activité	Conditions d'inscription à la certification	Liens avec d'autres certifications : équivalences totales ou partielles	Positionnement Convention Collective ou accord relatifs aux emplois et aux rémunérations
Mention Complémentaire Aide à domicile (niveau V)	Education nationale (CPC n°20)	Spécialités plurivalentes des services aux personnes (code 330)	Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant En contrat d'apprentissage Après un parcours de formation continue En contrat de professionnalisation Par candidature individuelle Par la voie de la VAE	Dispenses d'unités : . Gestion et réalisation des activités de la vie quotidienne (U1) pour les titulaires : CAP petite enfance, CAP employé technique de collectivités, BEPA option services aux personnes, CAPA services en milieu rural, CAPA employé d'entreprise agricole et para agricole spécialité employé familial, TP assistant de vie aux familles, certificat employé familial polyvalent. . Accompagnement et aide à la personne dans les activités de la vie quotidienne et dans l'aide à l'autonomie (U2) : BEP CSS, CAFAMP/DE AMP, DP aide soignant, DP auxiliaire de puériculture . Accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale (U3) ne fait l'objet d'aucune dispense. Equivalence totale de la MC AD au DEAVS Equivalence partielle de la MC AD au DE AMP La MC AD permet l'entrée directe en école d'aide-soignant	Classification C1 "Auxiliaire de vie sociale" (accord du 29 mars 2002 relatif aux emplois et aux rémunérations)
Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de vie sociale (DEAVS) (niveau V)	Affaires sociales Direction générale de l'action sociale (DGAS) (CPC du travail social et de l'intervention sociale)	Travail social (code 332)	Après un parcours de formation continue En contrat de professionnalisation Par la voie de la VAE	Les titulaires du Certificat d'aptitudes aux fonctions d'aide à domicile (CAFAD) sont titulaires de droit du DEAVS . Equivalence totale du DEAVS à la Mention Complémentaire Aide à Domicile et au DP auxiliaire de puériculture DE AMP et DP aide-soignant, équivalences partielles au DEAVS : les titulaires peuvent demander une attestation d'équivalence du DEAVS sous réserve de 800 heures d'expérience dans l'aide à domicile sur au moins 6 mois et la validation de l'unité de formation 5 (module 9 : exercice professionnel, responsabilité et déontologie ; module 10 : mise en oeuvre de l'intervention ; module 11 : communication, liaison et relation sociale).	Classification C1 "Auxiliaire de vie sociale" (accord du 29 mars 2002 relatif aux emplois et aux rémunérations),